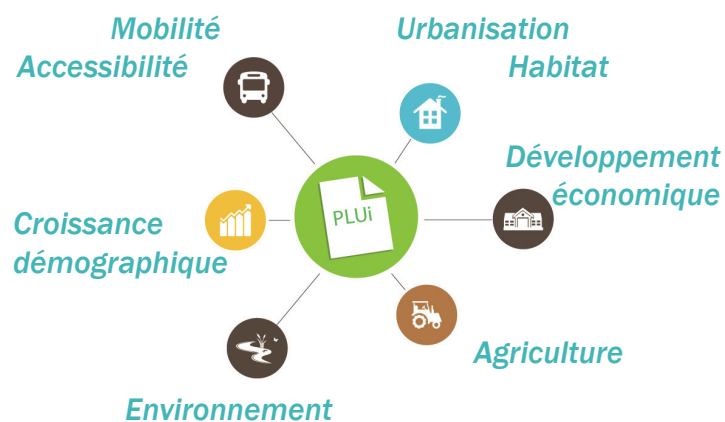


Le PLUi, qu'est ce que c'est ?

« Le PLUi est un document d'urbanisme qui détermine les règles de constructions applicables à l'ensemble du territoire du Pays des Lacs, tout en prenant en compte les sensibilités locales propres à chaque commune. L'objectif est de réfléchir à une stratégie de développement du territoire qui, dans l'intérêt général, apporte des réponses durables et cohérentes aux défis à relever. A terme, il remplacera l'ensemble des documents d'urbanisme communaux afin d'aboutir à un projet de territoire cohérent à l'échelle des 27 communes.

Le PLUi est l'expression du projet de territoire porté par la Communauté de Communes et les Communes. Il touche à toutes les questions de notre vie quotidienne : logement, commerces, services, mobilité, loisirs, emplois, espaces naturels... Le PLUi vise à offrir aux habitants du territoire un cadre de vie attractif répondant à leurs attentes tout en respectant les principes du développement durable. Celui-ci doit cependant respecter un cadre réglementaire contraignant qui s'impose à lui (dispositions réglementaires nationales, SDAGE, SCoT...).

L'ensemble des communes participe à la construction de ce document stratégique. »



Le PADD : le projet du territoire

Élément central du PLUi, le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** exprime les objectifs et projets de la commune en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 12 ans.

Il expose de façon claire et accessible la stratégie du développement territorial à long terme, en répondant aux principes de développement durable qui inscrivent le PLU dans des objectifs plus lointains que sa propre durée.

Le PADD intervient après le diagnostic

Préalable indispensable à l'élaboration du PLUi, le **diagnostic territorial** a tout d'abord posé l'état des lieux actuel du territoire dans tous les domaines (démographie, habitat, économie, équipements, déplacements, environnement...) et dressé un bilan de ses atouts et contraintes. Cette phase d'enquête cruciale a aussi été l'occasion de définir les enjeux et les problématiques spécifiques au territoire intercommunal d'ici 2032.

Désormais, les élus et techniciens en charge de l'élaboration du PLUi ont entamé la deuxième étape de ce projet : le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**.

UN PADD STRUCTURÉ AUTOUR DE TROIS AXES

Entre réponse aux besoins actuels et esquisse du futur souhaité pour les 27 communes, le PADD du Pays des Lacs s'organise autour de 3 grandes axes :

Axe 1 : Valoriser l'identité du Pays des Lacs en s'appuyant sur les ressources locales : un territoire protégé, porteur d'une identité

Orientation 1 – Inscrire la richesse des paysages au cœur d'un projet communautaire ambitieux

Orientation 2 – Préserver durablement la Trame Verte et Bleue comme support d'un patrimoine riche et identitaire

Orientation 3 – Assurer une gestion adaptée et éco-responsable des ressources

Axe 2 : Conforter la dynamique du Pays des Lacs et renforcer son attractivité : un territoire vivant et vécu

Orientation 1 – Choisir d'un scénario de développement dynamique et équilibré, recentré sur le pôle de vie et les pôles relais, tout en maintenant une construction raisonnée des villages.

Orientation 2 – Définir les conditions de revitalisation du pôle de vie et des pôles relais pour conforter leur caractère de centralité

Orientation 3 – Construire une politique de l'habitat à l'échelle du Pays des Lacs, en cohérence avec l'armature du territoire

Orientation 4 – Conforter un cadre de vie qualitatif et résilient pour un territoire agréable à vivre

Axe 3 : Porter un projet de développement économique ambitieux : un territoire d'emplois et d'innovation

Orientation 1 – Equilibrer le développement économique du territoire en renforçant les activités locales

Orientation 2 – Accompagner le développement touristique par des politiques au profit de tout le territoire

Orientation 3 – Protéger et pérenniser les activités agricoles et sylvicoles en tant que locomotives économiques du Pays des Lacs

Orientation 4 – Impulser une politique économique nouvelle autour des différentes « niches » d'innovation

LE PADD : ETAPE N°2 DE L'ÉLABORATION DU PLUI

Conférence des maires sur le PADD le 08/01/2019
PADD présenté et débattu en conférence des maires le 15/10/2019
PADD débattu dans les communes depuis novembre 2019
PADD présenté aux Personnes Publiques Associées le 05/11/2019
PADD présenté en **réunion publique** le 09/12/2019
PADD débattu en Conseil Communautaire le 12/12/2019

